

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du Vendredi 11 Décembre 2020

L'an 2020, et le vendredi 11 Décembre 2020, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la Mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

Présents : Mme BRUCHET Delphine, Maire,
MM . FLEUREAU Eric, MORGEAT Guillaume, MARTIN Joseph, STEIN Jean-Pierre, BEDU Stéphane
Mmes VAPPEREAU Béatrice , SEVIN Nathalie, DESFORGES Anne-Claire
Absents : MM. MALLET Jean-Yves, PORTAIS Lionel.

Nombre de membres :

- . afférents au conseil municipal : 11
- . en exercice : 11
- . présents : 09
- . votants : 09

Date de la convocation : 01/12/2020

Date d'affichage : 01/12/2020

SOMMAIRE

- **Réaménagement du logement communal et demande de subventions**
- **Demande d'admissions en non-valeur**
- **Autorisation au Maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021**
- **Délibération sur le zonage du réseau d'eau**
- **Devis**
- **Affaires diverses**

Ref : 2020-39 – Réaménagement du logement communal, Rue du Gouanon

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'étude de faisabilité élaborée par M. PHILIPPE, Architecte, concernant la rénovation et la transformation du logement communal attenant à la mairie.

Quatre variantes chiffrées du projet sont présentées, à savoir :

- 1^{ère} : aménagement de 2 logements : un F1 au rez-de-chaussée de 38 m2 et un F3 à l'étage de 52m2 avec Chauffage sur le réseau existant
- 2^{ème} : aménagement de 2 logements avec chauffage électrique indépendant
- 3^{ème} : aménagement d'un seul logement type F4 de 105 m2 avec chauffage sur le réseau existant
- 4^{ème} : aménagement d'un logement avec chauffage électrique indépendant

Après un tour de table, les membres à la majorité optent pour l'aménagement d'un seul logement avec un chauffage à énergie plus autonome. Le système de chauffage reste à l'étude.

Pour cette opération, le conseil municipal décide de solliciter une 1^{ère} subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour l'ensemble des travaux, et une deuxième dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour les travaux d'isolation.

Ref : 2020-40 – Demande d'admissions en non-valeur de produits irrécouvrables

Une liste de créances d'assainissement irrécouvrables est exposée.

A la majorité (1 abstention) l'assemblée accepte de mettre en non-valeur la somme de 1511.48 euros.
Les crédits seront inscrits au budget 2021 du service public de l'assainissement.

Ref : 2020-41- Autorisation au Maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'année 2021

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article L16-12-1 du CGCT, à savoir que les dépenses d'investissement, en l'absence d'adoption du budget avant le 15 avril de l'exercice, le Maire peut sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité d'accepter la proposition de Mme le Maire
- autorise Mme le Maire à engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'année 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020.

.../...

Ref : 2020 -42 Délibération sur le zonage délimitant les zones desservies par le réseau de distribution d'eau

Dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable établi par le bureau d'études ALTEREO pour la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, le zonage du réseau d'eau a été révisé compte tenu de la carte communale en cours.

Après délibération, le conseil municipal accepte le zonage du réseau d'eau tel qu'il est présenté.

Ref : 2020- 43 – Devis

Deux devis sont retenus, à savoir :

- l'achat d'une signalétique horizontale à réaliser Place de la Forge, auprès de l'Entreprise SOLIGNE pour 1119.00 € TTC
- l'élagage des arbres auprès de l'Entreprise BIRE pour 726.00 € TTC

Ref : 2020-44 – Affaires diverses

Le conseil est informé qu'une subvention de 3045.00 € a été accordée par le Conseil Départemental pour l'achat d'un ordinateur et d'un photocopieur.

Mme le Maire donne un compte rendu de l'étude faite en octobre qui consistait à faire un comptage des véhicules et un relevé de vitesse dans le centre bourg sur une période de 7 jours.

Il en résulte qu'il passe environ 270 véhicules par jour à une vitesse moyenne de 50 km/heure. La conclusion du spécialiste est qu'un aménagement n'est pas justifié car d'après les relevés il n'y a que deux à dix excès de vitesse.

Enfin il est rappelé que les réunions des commissions « embellissement » et « travaux » annulées en raison du confinement sont reportées.

Fait à Tivernon, le 15 Décembre 2020

Le Maire,

D. BRUCHET

